

DOSSIER DE CANDIDATURE 2018-2019

1^{re} ANNÉE DU CYCLE INGÉNIEUR

CANDIDATS ISSUS D'IUT OU DE CLASSE PRÉPARATOIRE ATS

À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT

NOM * (EN MAJUSCULES)

PRÉNOMS *

ÉTABLISSEMENT

DÉPARTEMENT (GEII, INFO, R&T, MP)

OPTION

* CONFORMEMENT A VOTRE CARTE D'IDENTITE

CADRE RÉSERVÉ AU JURY DE SÉLECTION

STATUT APPRENTI ÉTUDIANT

ACCEPTATION DU DOSSIER

DATE ENTRETIEN

DÉCISION D'ADMISSION

RÉPONSE DU CANDIDAT

DOSSIER À RENDRE DE PRÉFÉRENCE ENTRE LE 15 FÉVRIER ET LE 15 MAI 2018

DATE LIMITE POUR TOUS LES CANDIDATS : 31 MAI 2018

Les données à caractère personnel recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service de l'ISEP en charge de traiter votre dossier. Pour permettre une évaluation pertinente de son dossier par le jury, le candidat a tout intérêt à renseigner tous les champs.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier postal à ISEP, Service Informatique et Libertés, 28 rue Notre-Dame des Champs 75006 PARIS.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous êtes étudiant en IUT (GEII, INFO, R&T, MP, STID) ou élève en classe préparatoire ATS (après un BTS Electronique ou Systèmes Electroniques ou IRIS) et êtes candidat à l'entrée en 1^{re} année du cycle ingénieur de l'ISEP.

Vous devez indiquer le statut sous lequel vous souhaitez faire vos études à l'ISEP.

Depuis 1996, l'ISEP offre en effet à ses élèves la possibilité d'effectuer leurs études au choix sous le statut habituel d'étudiant ou sous un statut d'apprenti. Une vingtaine de places est proposée aux élèves issus de DUT et de prépas ATS (après BTS), et ce, dès la première année du cycle ingénieur.

L'APPRENTISSAGE À L'ISEP

La semaine des apprentis se partage entre 3 jours à l'école et 2 jours en entreprise ou 2 jours à l'école et 3 jours en entreprise selon les semestres du cursus ; un rythme qui convient aussi bien aux entreprises qu'aux apprentis et qui est possible parce que l'ISEP est localisé à Paris, près des entreprises. L'organisation de la scolarité permet aux apprentis de suivre des cours de sciences fondamentales spécifiques, des cours communs avec les autres élèves de l'école et des cours qui s'appuient sur les acquis obtenus en entreprise. Ils sont encadrés d'une part, par un maître d'apprentissage en entreprise et d'autre part, par un tuteur de l'ISEP.

Quel que soit votre choix, voie par apprentissage ou bien classique, il n'existe qu'un seul diplôme d'ingénieur ISEP obtenu à l'issue de vos 3 années de scolarité.

L'apprentissage permet d'acquérir, et cela, très tôt dans le cursus, une véritable expérience en entreprise qui sera valorisée lors du premier emploi. A cela s'ajoute une connaissance du monde de l'entreprise et des métiers d'ingénieurs.

Enfin l'apprentissage est aussi un moyen de financer ses trois années d'études. En effet, **un apprenti est dispensé de frais de scolarités et ses rémunérations s'échelonnent de 41 à 78% du SMIC selon l'année concernée.**

Pendant les périodes de vacances scolaires, l'apprenti reste naturellement au travail dans son entreprise ; il bénéficie des congés payés comme tout salarié.

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

La sélection comporte tout d'abord l'examen du dossier de candidature. Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien de motivation et de personnalité à l'ISEP. Les entretiens se déroulent la première courrant Mai et Juin.

A l'issue de ces entretiens le jury publie, sous une dizaine de jours :

- La liste des candidats admis sous statut d'étudiant,
- La liste des candidats admis et autorisés à chercher une entreprise en vue du statut d'apprenti,
- Les listes d'attente correspondantes.

LA RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE

L'admission à l'ISEP n'est pas subordonnée par la signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Les candidats admis dans la voie de l'apprentissage recevront à ce sujet des directives détaillées avec leur avis d'admission. Ils pourront rechercher en particulier parmi les offres proposées par les entreprises partenaires sur l'intranet de l'école, ou auprès d'entreprises qu'ils auront eux-mêmes contactées. Les avancées de cette recherche devront être signalées à l'ISEP.

La signature du contrat d'apprentissage doit être faite en principe avant le 15 octobre pour débiter le 1^{er} novembre. Une dérogation est cependant possible si nécessaire au-delà de cette date. La rentrée scolaire s'effectuant début septembre, les étudiants apprentis sont à l'ISEP à plein temps durant cette période.

CANDIDATURE EN 1^{re} ANNÉE DU CYCLE INGÉNIEUR

PHOTOGRAPHIE
D'IDENTITE
RECENTE
A AGRAFER

I – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (PRIERE D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES ET LISIBLEMENT)

Nom * : _____
Prénoms * : _____
Date de naissance : Sexe : M F
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Adresse : _____

Téléphone fixe :
Téléphone portable :
E-mail ** : _____ @ _____

* CONFORMEMENT A VOTRE PIECE D'IDENTITE

** INDISPENSABLE : IL SERA UTILISE POUR TOUS LES ECHANGES D'INFORMATION ET CONVOCATION

II – ÉTUDES SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES

ANNEE	CLASSE	SECTION	NOM DE L'ETABLISSEMENT	CODE POSTAL	VILLE
2017-2018					
2016-2017					
2015-2016					
2014-2015					
2013-2014					

SERIE BACCALAUREAT	ANNEE	MENTION

Je soussigné(e) , _____, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare être candidat(e) à l'entrée en 1^{re} année du cycle ingénieur de l'ISEP

avec **en 1^{er} choix** le statut apprenti ou le statut étudiant (COCHEZ LE STATUT QUE VOUS SOUHAITERIEZ AVOIR)

A _____, le _____ Signature :

N.B. : LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENVOYÉ AVANT LE 31 MAI 2018 À

ISEP – BUREAU DES ADMISSIONS IUT/ATS

À l'attention de Carine THURY-GUENIN

28 RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS – 75006 PARIS

Contact : 01 49 54 52 31 - carine.thury-guenin@isep.fr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DÛMENT REMPLI :

- Une photo d'identité portant au verso vos nom et prénom, agrafée au dossier,
- Une photocopie de votre carte d'identité,
- Les photocopies de vos relevés de notes depuis la Terminale incluse et celle du relevé de notes du baccalauréat,
- La fiche de résultats et d'appréciations à remettre à votre responsable d'études et à nous renvoyer dûment remplie (ou l'avis de poursuite d'études produit par votre IUT).
- Un curriculum vitae complet et détaillé avec vos coordonnées téléphoniques et e-mail,
- Une lettre de motivation pour l'entrée en 1^{re} année du cycle ingénieur. Cette lettre explique les éventuelles particularités du parcours, la motivation pour des études à l'ISEP et, le cas échéant, par la voie de l'apprentissage,
- Une somme de **50 €** (par chèque bancaire ou postal ou par mandat à l'ordre de l'ISEP).

S'il vous manque une pièce à la date d'envoi du dossier, il vous suffit de la retourner ultérieurement à la même adresse.

NOM DE LA BANQUE :

N° DU CHÈQUE :

DATE :

CHÈQUE À AGRAFER ICI

ADMISSION DES CANDIDATS DUT – SPÉ ATS

FICHE DE RÉSULTATS ET D'APPRÉCIATIONS

A REMPLIR PUIS A REMETTRE A VOTRE CHEF DE DEPARTEMENT OU RESPONSABLE DES ETUDES
(OU LE CAS ECHEANT L'AVIS DE POURSUITE D'ETUDES PRODUIT PAR VOTRE DUT)

1^{re} année : Année scolaire 20.... / 20....
(DUT/BTS) Moyenne générale annuelle de l'élève :
 Moyenne générale annuelle du groupe :
 Classement : sur
 Commentaires éventuels : _____

2^e année : Année scolaire 20.... / 20....
(DUT/BTS) Option choisie : _____
 Moyenne générale annuelle de l'élève :
 Moyenne générale annuelle du groupe :
 Nombre d'élèves diplômés :
 Classement : sur
 Commentaires éventuels : _____

3^e année : Année scolaire 20.... / 20....
(Spé ATS) Moyenne générale annuelle de l'élève :
 Moyenne générale annuelle du groupe :
 Classement : sur
 Commentaires éventuels : _____

Avis du Conseil des Professeurs sur la poursuite d'études supérieures longues :

Très favorable	<input type="checkbox"/>	Favorable	<input type="checkbox"/>
Réservé	<input type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>

Nombre d'avis favorables ou très favorables donnés pour la promotion :

T.S.V.P.

Niveau d'anglais :

- Très bon
- Bon
- Assez bon
- Passable
- Insuffisant

Appréciation du Professeur d'Anglais :

Appréciation du Professeur de Formation Générale :

Appréciation du Chef de Département (ou du Responsable des Etudes) :

A _____, le _____ Signature :

Cachet de l'établissement :